

# Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 21 mai 2025

## de la commune de Saint Genis d'Hiersac

L'an 2025, le 21 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 28/04/2025 Nb de conseillers en exercice : 12 Votants : 10

**Membres présents :** Mme Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART (arrivée à 19h19), Bruno JACOB, Yanick MENARD, Mathieu MOREAU, Rodolphe PREVOST, Jacques PHELIPPEAU, Jean-Claude GUILLOT, Emmanuel RIPPE

**Membres absents :** Fabien TRUTEAU, Aurélien GUILLOT, Sylvie GUINFOLEAU (procuration à Mme Roturier)

**Secrétaire de séance :** Rodolphe PREVOST

Ouverture de la séance 19h09

### **1 – Présentation du projet éoliens par Abei Energy**

Madame le Maire introduit les représentants de la société Abei Energy, qui porte un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Saint-Genis-d'Hiersac.

Elle donne ensuite la parole aux représentants et aux élus afin qu'ils se présentent.

Nous recevons ce jour :

- M. Mathieu Guérin, responsable du secteur Ouest pour les projets éoliens et batteries chez Abei Energy,
- M. Kévin Lebreton, chargé de projets éoliens pour le secteur Aquitaine.

Les représentants d'Abei Energy commencent par présenter leur entreprise, basée à Nantes. Il s'agit d'une société familiale employant une vingtaine de salariés. Elle exploite actuellement 170 MW d'énergie éolienne, et 1 000 MW sont en cours de développement en France. Ils insistent sur la volonté d'un ancrage local fort.

À l'aide de photos, ils expliquent les étapes préliminaires d'un projet éolien : analyse de la densité du vent, éloignement des habitations, etc.

### **2 – Présentation du projet local**

Ils précisent qu'une zone sur la commune a été retenue pour une potentielle implantation. Plusieurs emplacements sont envisagés, avec une distance minimale de 500 mètres entre chaque éolienne.

Madame le Maire souligne une incohérence : selon les documents présentés, il semble y avoir 3 à 4 éoliennes, alors qu'il est question de 7 à 8 dans la zone. Les représentants expliquent que, bien que jusqu'à 8 éoliennes puissent être techniquement installées, le projet actuel porte uniquement sur 3 à 4. Plusieurs configurations doivent cependant être proposées pour l'étude.

Avant tout lancement, des études paysagères, écologiques, acoustiques, météorologiques et environnementales seront menées. Ce ne sont, à ce stade, que des hypothèses. À l'issue de ces études, trois scénarios seront présentés à la Préfecture.

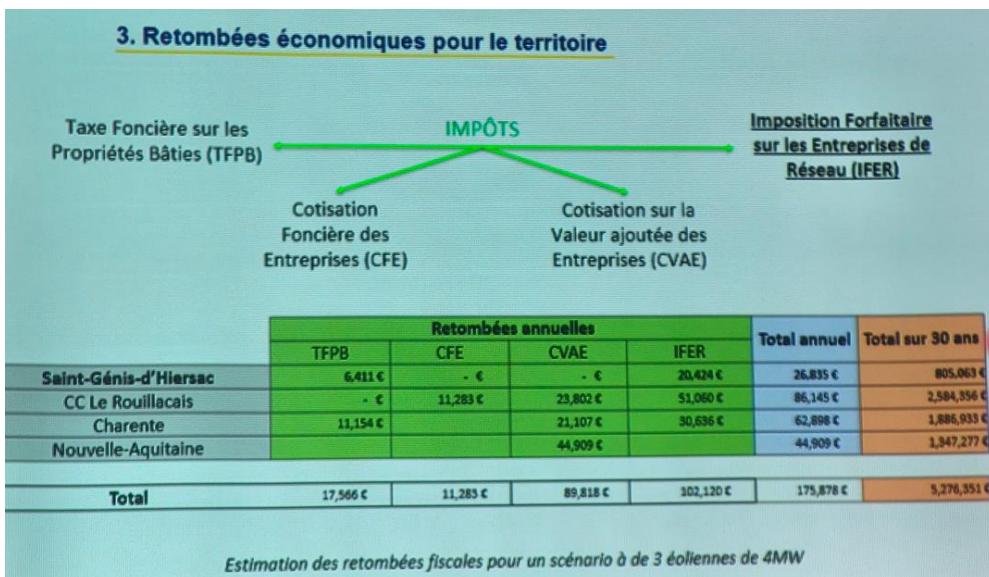
Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2 ans d'études,
- 1 an d'instruction administrative,
- Puis enquête publique, pouvant durer jusqu'à 2 ans.

Le poste source serait situé à Rouillac. La commune comporte plusieurs zones Natura 2000, à respecter strictement.

La durée des travaux serait de 8 à 12 mois. Environ 25 % de l'investissement du projet bénéficierait à des entreprises locales (ingénierie, raccordement électrique, génie civil, hôtellerie, restauration), et 60 % à des entreprises nationales.

Ensuite ils nous présentent les retombées économiques au niveau du territoire pour 3 éoliennes de 4MW



M. Jacob demande combien vont percevoir les propriétaires des terrains. Ils répondent que leur société loue les terrains et ne peuvent pas les acheter car la SAFER les bloquerait.

Le développement d'un projet dure entre 4 à 6 ans, la construction prend environ 1 an, et l'exploitation est prévue pour 30 ans avec un bail emphytéotique.

Les représentants insistent sur leur volonté de concertation, avec une implication citoyenne : financement participatif, réduction de facture d'électricité, etc.

À la question de la rentabilité du projet, ils répondent que la marge est d'environ 10 %, et qu'aucun projet n'est lancé en dessous de ce seuil.

M. Rippe interroge les représentants sur l'impact du projet vis-à-vis des couloirs aériens. Il est précisé que la zone se trouve en limite des radars militaires, et que le RTBA est en cours d'évolution. La commune n'est pas concernée par le radar de très basse altitude.

Madame le Maire demande si les représentants ont consulté les délibérations liées à la ZAENR. Ils répondent par l'affirmative, précisant qu'elles n'ont pas de caractère d'interdiction mais visent à faciliter l'installation. Même sans ZAENR, l'implantation est possible à condition de respecter 500 m d'éloignement des habitations.

Il leur est aussi demandé s'ils ont consulté le PLUi du Rouillacais et notamment l'OAP ENR. Ils répondent négativement alors M. Vignaud, Président de la Communauté de Communes du Rouillacais et Anaïs Delage, Chargée d'aménagement du Territoire de la CDC les invitent à le consulter.

Ils précisent que la Nouvelle-Aquitaine est la 4<sup>e</sup> région de France en matière d'éolien. Madame le Maire note cependant que la plupart des installations se situent dans le nord de la région, notamment en Poitou-Charentes et non au Sud.

Ils réaffirment leur objectif de dialogue et co-construction avec la commune, afin d'éviter toute incompréhension ou blocage.

M. Rippe demande si le projet peut entraîner une dévaluation des biens immobiliers. Les représentants reconnaissent un effet immédiat, mais estiment qu'il disparaît à long terme.

On évoque aussi le risque de surproduction d'énergie. Ils expliquent qu'un système de stockage à court terme est prévu pour réguler la production.

Enfin, ils rappellent que la France est en retard par rapport à d'autres pays européens en matière d'éolien, qui ne représente aujourd'hui que 10 % de la production totale d'électricité.

Madame le Maire remercie les intervenants. Elle indique qu'un vote du conseil municipal sera organisé lors d'une prochaine séance pour décider de la position officielle de la commune concernant ce projet.

#### Informations diverses

M. Vignaud, président de la Communauté de communes du Rouillacais, présent lors de cette réunion, informe le conseil que le PLUi a été arrêté ce lundi. Les communes sont invitées à délibérer prochainement à ce sujet.

**Fin de séance : 20h40**